

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
48

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
48

Date de la convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.3 DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS

C2026-83 Association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne : désignation de représentants

Il est exposé que l'Association chemin de Cluny est une association qui a pour objet :

- de créer un itinéraire culturel européen (ICE) pédestre s'inscrivant dans le schéma formalisé des itinéraires des chemins de Cluny porté par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dont le réseau est reconnu « Grand Itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe. Cet itinéraire permettra de relier 26 sites français et suisses.

Les ICE possèdent leur pictogramme spécifique dont le principe premier est de compléter le balisage charté par la ffrando et les départements traversés.

- Créer et matérialiser des boucles de promenade pédestre autour de chaque site clunisien.

L'association a également pour mission

- La mise en réseau des prestataires économiques, touristiques et culturels pour offrir un produit de qualité nouveau au service des randonneurs,
- L'accompagnement des randonneurs dans la préparation de leur randonnée (regroupement des informations pratiques),
- La promotion du chemin de Cluny FCB (site Internet, salons, accueil presse, édition de documentation, ...), La participation à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du chemin,
- La coordination des projets et des initiatives locales pour le développement du chemin de Cluny FCB.

Les adhérents de l'association forment un réseau d'adhérents individuels auxquels s'ajoutent les élus des territoires, les professionnels du tourisme.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales de devenir membres de cette association, afin de les associer au projet de parcours de grande itinérance Chemin de Cluny.

La cotisation de base annuelle est fixée à 630 € pour la communauté de communes et est fixée annuellement par les instances de l'association.

Vu la délibération en date du 10 juillet 2019 du conseil communautaire de la communauté de communes décidant de l'adhésion à l'Association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne,

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, cela doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT) ;

Le Conseil communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

DÉSIGNE Madame Carole RIVOIRE-JACQUINOT en tant que représentante titulaire et Madame Joan BOULEUX en tant que représentante suppléante pour siéger aux assemblées générales et aux conseils d'administration de l'association Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 29 avril 2026